Journée du jeudi 30 mai 2023, **Temps partiel et contrats courts dans le secteur de la propreté et dans les services à la personne** ; responsables : Jean-Michel Denis, sociologue, professeur, ISST et Cristina Nizzoli, chercheure en sociologie (Institut de Recherches Économiques et Sociales)

* Modalités d’organisation de la journée et nombre de participants

La journée s’est tenue en présentiel dans la salle Marcel David de l’ISST. Vingt-six personnes étaient inscrites à cette session. Il y a eu vingt-cinq présents.

* Aspects contextuels

La thématique de la journée s’inscrit dans les « sujets incontournables » du plan national d’action du système d’inspection du travail 2023-2025 en matière de réduction des inégalités, en particulier des inégalités salariales entre les femmes et les hommes, et de protection de travailleurs vulnérables. En phase avec l’attention portée par l’inspection du travail sur les salarié.es en contrats précaires, les salariés en temps partiel et les travailleurs de nationalité étrangère, la journée s’est focalisée sur deux secteurs d’activité marqués par la prégnance du temps partiel et des contrats courts : les secteurs de la propreté et des services à la personne. Elle a permis de revenir sur l’évolution de ces facteurs dans les deux secteurs concernés, mais surtout d’évaluer leurs effets sur la population salariée qui les composent, en large partie féminine et faiblement qualifiée.

* Public ciblé

Agents de l’inspection du travail.

* Organisation et bilan de la journée

Pour aborder ce thématique, la journée a été divisée en deux temps, correspondant aux deux secteurs professionnels investigués, afin de faire ressortir leurs ressemblances mais également leurs spécificités. Le premier a été consacré au secteur de la propreté. Dans son intervention, Jean-Michel est tout d’abord revenu sur les caractéristiques économiques et sociales de cette branche professionnelle du point de vue de ses entreprises comme de ses salarié.e.s, mais aussi de celui de son système des relations professionnelles. Il a ensuite présenté les caractéristiques particulières liées à l’activité de nettoyage (en particulier son externalisation) et leurs effets sur celles et ceux qui l’exercent en termes de qualité de la relation d’emploi et des conditions de travail. Une focale a notamment été placée sur la question du temps partiel et de la situation de multi-emploi qui concernent une part importante des salarié.e.s de ce secteur, et de leurs retombées cumulatives au point de vue de l’égalité entre les sexes. Le dernier temps a consisté à évoquer, avec les inspecteurs du travail présents, les tentatives d’amélioration de cette qualité de l’emploi et du travail, via notamment le développement des horaires continus et l’introduction des clauses sociales dans les marchés.

Lors de la session de l’après-midi, Christina Nizzoli a focalisé son intervention sur le second secteur au programme de la journée : celui du service à la personne. Son propos a visé tout d’abord à revenir sur la définition de cette catégorie du service à la personne, et de rappeler un certain nombre de données de cadrage sur le secteur et sa population, concernant les différentes caractéristiques liées à l’emploi (structures employeuses, types d’emploi, salaire, etc.) mais aussi le profil socio-professionnel des travailleur.seuse.s intervenant dans ce champ (essentiellement féminines, au faible niveau de qualification et issues des catégories populaires). Ensuite, son propos a consisté à revenir sur les enjeux du travail du *care*, tant du point de vue de la relation salariale (temps de travail éclaté, activité isolée et éclatée, pouvant donner lieu à harcèlement et à discrimination) que de la nature de l’activité effectuée (travail physique mais aussi émotionnel, travail en ephad ou à domicile, etc).

L’objectif de son intervention était également d’ouvrir le débat avec les inspecteurs du travail pour aborder avec les conditions du respect du droit du travail dans un secteur comme celui du service à la personne, compte tenu de ses spécificités tant du point de vue de l’activité effectuée que du profil de celles qui en ont la charge.

Ce débat a porté plus singulièrement sur deux aspects du travail dans ce type de secteur :

* Le travail émotionnel Qu’est-ce qu’il relève du travail émotionnel/matériel ? Comment le prendre en compte lors du contrôle ? Comment le mesurer ? Comment prendre en compte la question de la charge mentale ?
* Le travail à domicile et la question qu’il pose vis-vis d’une intervention qui concerne la sphère intime : cas de harcèlement, de violences sexistes et sexuelles ou de discrimination raciale. Comment contrôler ? (Impossibilité de se rendre sur le lieu de travail pour les contrôles)